LA VEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS

BUREAU, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 16 AOUT.

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$969,768 00
Sur les risques de rivières	471,153 62
Sur les risques de mer	347,362 22
Total des primes	$1,784,283 84
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1865	$351,313
Primes remboursées	36,188 58
	$388,494 58
Montant net des primes de 31 mai 1865	$1,395,809 64
Pertes payées pendant l'année	$
Sur les risques d'incendie	$262,802 16
Sur les risques de rivières	209,530 90
Sur les risques de mer	391,829 88
	$864,162 94
Taxes	39,364 17
Remboursements, Profits et Pertes	178,805 58
Rembourser, 10 et 15 pour 0/0	76,309 76
	$1,088,103 85
Intérêts, moins dépenses	$ 28,206 23
	2,540 27
Bénéfice net	$ 25,666 54
Montant net des primes au 31 mai 1866	$1,519,969 64
Moins montant des primes sur les polices qui a été remboursé 10 et 15 0/0	527,955 60
Montant des primes participant aux profits	$991,134 64

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$388,420 37
Propriétés foncières	147,651 30
Billets garantis par hypothèques	206,516 71
Billets garantis par nantissements	54,887 15
Actions de Banques	176,700 00
Prêts sur vie de perception	119,232 38
Effets à recevoir	119,197 44
Scrip d'autres Compagnies mutuelles	40,780 00
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,000 00
Actions de la Vapeur Steam	5,000 00
Actions du Dry Dock Vallette	4,375 00
Actions de la Compagnie du Gaz	8,000 00
Bond de la ville	96,434 00
	$1,004,090 35

En sus :

Intérêts dus et non réclamés	$11,371 08
Intérêts à payer au juillet	14,160 38
	$25,531 46
	$3,547 44
Scrip de 1858 payable au juillet	183,053 00
Primes non échues le 31 mai 1866	251,315 00
	$ 972,528 44
Actif net	$1,101,562 91

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Il souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés Jules Forstall, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, laquelle ayant été dûment sermentée, a déclaré que le contenu du présent état est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
A. FOURCHY, Secrétaire.

Sermenté et signé devant moi, ce—jun 1866.
F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le 15 courant, et payable au bureau de la compagnie, le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'EMISSION DE SCRIP DE L'ANNEE 1864 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips mis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupasseur,
Pierre Foeix,	David McCord,
Chs. Saucy,	F. Maspero,
F. Z. Fell,	Morgan Hia
J. J. Fernandez,	L. F. Generes,
M. Foix,	ajuin—30

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir :

Sur les risques d'incendie	$190,065 73
Sur les risques de mer	65 622 87
Sur les risques de rivières	297,646 27
Risques non expirés le 31 décembre 1864	$553,165 27
	39,709 00—543,872 27
A déduire:	
Risques non expirés le 31 décembre 1865	63,343 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64—66,687 64
Net	$476,184 63
Pertes payées dans la même période	
Sur les risques d'incendie	$34,749 62
Sur les risques de mer	79,262 23
Sur les risques de rivières	66,335 58—179,347 43
A ajouter: Remboursement	34,540 44
Escompte de primes	75,144 18
Dépenses, taxes, etc. escompte en moins, et intérêt	31,152 14
Profits et pertes, etc.	151,939 85—442,623 84
Part net Actif	$918,808 47
Balance	$35,749 39

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placés en bons de la ville et de l'Etat	$464,955 00
Placés en actions de Banques et de Gaz	311,700 00
Prêts garantis	112,300 00
Effets pour primes	41,881 38
Placés en actions de chemins de fer	60,438 04
Placés en actions de banques	71,454 50
Placés en actions de Compagnies d'Assurances Mutuelles	72,223 00
Prêts sur garanties	15,027 00
Prêts sur hypothèques	15,367 49
En caisse	39,980 02
	$1,104,327 43

Le conseil a alloué un cinq pour cent sur les primes de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.
H. CASTARDES, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 17 janvier 1866.
SAMUEL MYERS,
Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 12 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sumpter Turner
F. J. Hart,	S. Bloom,
H. Stauffer,	J. S. Bres,
Henry Renshaw,	Thos. A. Jones,
Thomas Sloo,	J. C. Burrell,
19jan—30	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie cet état suivant :

Montant des primes non expirées au 1 mai 1865	$74,773 [illegible]
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865	
Sur les risques d'incendie	$195,726 27
Sur les risques de mer	35,823 05
Sur les risques de rivières	57,852 41
	301,841 73
Total des primes	$376,414 73
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$69,284 00
Primes remboursées	1,884 07
	96,868 67
Montant net des primes	$279,746 16
Pertes: Sur les risques d'incendie	$54,620 00
Sur les risques de mer	30,624 85
Sur les risques de rivières	51,744 19
	$136,799 13
	1,319 18
Taxes	5,523 69
Assurances	
Dépenses générales, intérêts en moins	18,471 77
Intérêt de scrip	31,958 80
	186,751 37
Bénéfice net	$93,914 49

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets de prime payés	$6,368 49
Billets garantis par hypothèques	113,548 36
Bons pour primes en vue de payer	72,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	181,090 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	102,980 00
Propriétés foncières	20,214 44
Propriétés foncières	77,663 47
En caisse	300 267 [illegible]
En moins: Intérêt non réclamé	$
Scrip	6,553 20
Intérêts payables au scrip	21,326 80
Réclamations non encore réglées	13,300 00
	41,200 00
	$518,200 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qui en sont sortis, 5 juin 1866, par devant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés Jules Forstall, président, et J. W. Hincks, Secrétaire, de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nlle-Orléans—laquelle ayant été dûment assermentée conformément à la loi, ont déclaré que le contenu du présent état est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1866.
F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente cents pour cent sur le montant des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865, et il sera payable en certificats de scrip aux détenteurs de polices, à partir de 3 juillet prochain.

Les certificates-scrip seront émis 1866 comme payés et il sera payé en cash du jour aux détenteurs des certificats de scrip sur demande, à partir du lundi de mai 1866, aux premiers détenteurs et à leurs ayants-cause.

CHARLES SEIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice-Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Charles Seiggs,	Henry J. Veer,
Ant. Carrière,	Jos. Jacobs,
Jacques A. Bouchel,	E. Marquez,
Thomas Delaunay,	Alfred Dubonde,
J. Brugier,	Charles Laitte,
Chas. Gaudin,	John B. Maxwell,
Jules Forstall,	Jos. Lecourt,
John S. Maubert,	Chas. Williams,
F. Coutelin,	Thomas Byrne,
Alfred Kenny,	John Fernandez,
A. L. Montgomery,	W. Violett,
A. Fredrichs,	J. Plauché,
J. F. Hobson,	Henry Renshaw,
Geo. W. Dunbar,	W. Pitcher,
H. Stockmeyer,	Henry M. Byron
George W. Hyman,	

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 2.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865, savoir :

Primes reçues:	
Sur les risques d'incendie	$195,865 60
Primes de mer	54,795 42
Primes de rivières	39,262 48
	$289,923 50
Primes inscrites	$190,949 62
Moins primes non expirées	38,203 60
Primes remboursées	1,876 00
	40,079 60
	$150,869 02
En moins: primes non expirées	38,203 60
Primes remboursées	1,876 00
	39,081 60
Primes inscrites	$190,949 62
Pertes payées, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$38,313 57
Sur les risques de mer	51,281 17
Sur les risques de rivières	16,182 72
	105,777 46
Réassurance	3,749 62
Quinze pour cent remboursé	16,184 54
Taxes et licences des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	10,079 62
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins	25,792 70—162,586 94
Montant net des primes participant	$ 28,283 68

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Dû pour primes, moins frais de perception	$ 61,684 10
Effets pour primes	37,387 89
Placé en actions de chemins de fer	23,311 00
Placé en actions de banques	71,454 50
Placé en actions de Compagnies d'Assurances Mutuelles	72,223 00
Prêts sur garanties	15,027 00
Prêts sur hypothèques	15,367 49
En caisse	39,980 02
	$336,434 [illegible]

Le conseil a alloué un cinq pour cent sur les certificats de scrip de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.
H. CASTARDES, secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 5 décembre 1865.

Deuxième juge de paix.

Les dividendes qui étaient payables le 1 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés; le cet de plus dégagés un dividende de trente-cinq pour cent sur les primes des polices de la Compagnie, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et les primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et le mois demie des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS :

J. Lerbor	J. Lamarre,
A H D'Meza,	John Gaucha,
A. Hildenberger,	J. A. Sloman,
A. Bédault,	J. Marquez,
	A. Vertiz De Grav.
	D'ne Bouligny
	Omer Gaillard,
	F. Avendano,
	Jos A White,
	28 déc 3

VENTES JUDICIAIRES.

Adélaide Vivant vs William Francis—Wm S Benedictus. In mémo—Nos 30,259 et 30,073.

TROISIEME (jour de District de la Nlle-Orléans—

En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus à Charles Brouveau, ci-devant shérif et ci-devant dépositaire judiciaire, et le dimanche Premier de Septembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois certains terrains situés dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No treize, compris entre les rues du Quartier, Dorgenois, Rocheblave et de l'Hôpital. Lesdits terrains sont désignés par les Nos dix-neuf, vingt et quarante-deux d'après un plan dressé par C. A. de Armas, député arpenteur général le 17 d'avril 1832, déposé en l'étude de Joseph Cotellier, notaire public en cette ville et mentionné comme suit : Les Nos dix neuf et vingt ont, chacun, trente-sept pieds de face à la rue Dorgenois, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le No quarante-deux a trente-sept pieds de face à la rue de l'Hôpital sur cent cinq pieds sept pouces et demi de profondeur sur la ligne limitrophe au No quarante, adjoindeur sur la ligne limitrophe au No quarante-deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence bâtie de briques, sur une grande cour, avec jardin devant, lanceuline à deux étages en bois, couverte en bardeaux, écuries en bois couvertes en ardoises, &c., et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Choisey, de cette ville, suivant acte en rapport de Richard Bertaut, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1860.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, sherif
1er août—10,12 Sec. 1er de la Paroisse d'Orléans

Chas. E. Alex vs. Geo. Connellyde Cod

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 16,345—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-deux d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Quinze pieds de terre, mesure française, sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds de face sur rues des Remparts et du Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
2juillet—août 2,11,18,25

Succession de Thomas Hughes, fils, fait en faveur de Henry Williams, et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,671—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au bourg Daverge, sur la rive orientale du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville, désignés par les Nos Dix-sept et Dix-huit de l'ancien No Vingt, compris entre les rues Bartholomy Alix, au nord, et Dauphine, suivant le plan du Livre de Plans No 1 déposé au greffe de Paul Caire ci-devant notaire public, et ensuite par le notaire public Alfred Hennequin ci-devant voyer, en date du 18 mars 1842, et ayant mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :

Le No Dix Sept trente pieds neuf pouces de face à la rue Alix sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et trente pieds dix pouces de largeur sur la ligne derrière, contigu d'un côté au terrain No Dix-huit, et de l'autre au terrain No Dix-neuf. Vingt et cet et vingt-deux, conformément audit plan.

Le No Dix-Huit trente-deux pieds neuf pouces et six lignes de face à ladite rue Alix, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds dix pouces et demi de largeur sur la ligne derrière, contigu d'un côté au terrain No Dix-sept et de l'autre au terrain No Dix-Neuf. Vingt, Vingt et-Cet et Vingt-deux, conformément audit plan.

Lesdits terrains appartenant à ladite succession au moyen de la acquisition que le défunt en avait faite de la dame Jean Baptiste Olivier, suivant acte en rapport de notaire Caire en date du 26 d'août 1831.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
10 août—18, 25, sept 1 11

THOMAS GLASCK vs. M. BALDWIN.

EN vertu de titres writs de fieri facias, à moi adressés par Paul W. Colleta, juge de la Troisième Cour de Justice de Paix, dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai le MERCREDI cinq août 1866, à la heure de midi, à l'entrepôt situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans le dit District de la Nlle-Orléans, à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, les suivants biens ci-dessus, à l'adresse du défendeur, savoir :

Un lot d'agrès, voiles, &c.

Et une montre d'or.

Lesdits biens saisis et exposés en vente sont : Les Nos Dix-sept et Dix-huit de l'ancien No Vingt, compris entre les rues Dauphine et Bartholomy Alix, au nord, et Dauphine, suivant plan dressé par F. Coutelin, arpenteur, en date du 18 mars 1842, et ayant mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :

Le No Dix Sept trente pieds neuf pouces de face à la rue Alix sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds dix pouces de largeur sur la ligne derrière, contigu d'un côté au terrain No Dix-huit, et de l'autre au terrain No Dix-Neuf. Vingt, Vingt et-Cet et Vingt-deux, conformément audit plan.

Le No Dix-Huit trente-deux pieds neuf pouces et six lignes de face à ladite rue Alix, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds dix pouces et demi de largeur sur la ligne derrière, contigu d'un côté au terrain No Dix-sept et de l'autre au terrain No Dix-Neuf. Vingt, Vingt et-Cet et Vingt-deux, conformément audit plan.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Lorenzo Bertrand, suivant acte en rapport de Théo. T. Jones, notaire public en cette ville, en date du 3 juillet 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er août—15,22,29—sept 5

Eerbert & Ferguson vs Harvey Guild—Les mêmes vs. les mêmes—Les mêmes vs. Harvey Guild et al. Ferme.

DEUXIEME COUR DE JUSTICE—Paroisse d'Orléans—No 17,506—Nos 17,507 et 17,508—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour de Justice, juge de la Deuxième Cour de Justice de la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois certains terrains situés dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No treize, compris entre les rues du Quartier, Dorgenois, Rocheblave et de l'Hôpital. Lesdits terrains sont désignés par les Nos dix-neuf, vingt et quarante-deux d'après un plan dressé par C. A. de Armas, député arpenteur général le 17 d'avril 1832, déposé en l'étude de Joseph Cotellier, notaire public en cette ville et mentionné comme suit : Les Nos dix neuf et vingt ont, chacun, trente-sept pieds de face à la rue Dorgenois, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le No quarante-deux a trente-sept pieds de face à la rue de l'Hôpital sur cent cinq pieds sept pouces et demi de profondeur sur la ligne limitrophe au No quarante, adjoindeur sur la ligne limitrophe au No quarante-deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence bâtie de briques, sur une grande cour, avec jardin devant, lanceuline à deux étages en bois, couverte en bardeaux, écuries en bois couvertes en ardoises, &c., et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Choisey, de cette ville, suivant acte en rapport de Richard Bertaut, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1860.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, sherif
1er août—10,12 Sec. 1er de la Paroisse d'Orléans

VENTES JUDICIAIRES.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,346—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trente pieds de terre, mesure française, sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds de face à la rue Hercule, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, et trente pieds de face à la rue Pierre, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec l'usage et le privilège de deux allées communes.

Ensemble, aussi, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont élevées.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1 août—15,22,29—sept 5,12

Succession de Jean Baptiste Olivier, fait en faveur de Henry Williams, et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,670—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Quatre terrains situés dans la Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philippe, du Quartier, Dorgenois et Chartres, et désignés par les numéros Seize, Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf, suivant le plan du Livre de Plans No 1 déposé au greffe de Paul Caire ci-devant notaire public, et ensuite par le notaire public Alfred Hennequin ci-devant voyer, en date du 18 mars 1842, et ayant mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir :

Le No Dix Seize trente pieds neuf pouces de face à la rue Alix sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et trente pieds dix pouces de largeur sur la ligne derrière, contigu d'un côté au terrain No Dix-sept et de l'autre au terrain No Dix-Neuf. Vingt, Vingt et-Cet et Vingt-deux, conformément audit plan.

Le No Dix-Dix-sept trente-deux pieds neuf pouces et six lignes de face à ladite rue Alix, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds dix pouces et demi de largeur sur la ligne derrière, contigu d'un côté au terrain No Dix-Seize et de l'autre au terrain No Dix-Neuf. Vingt, Vingt et-Cet et Vingt-deux, conformément audit plan.

Le No Dix-Dix-Neuf trente-deux pieds neuf pouces et six lignes de face à ladite rue Alix, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et trente pieds dix pouces et demi de largeur sur la ligne derrière, contigu d'un côté au terrain No Dix-Seize et de l'autre au terrain No Dix-Dix-sept. Vingt, Vingt et-Cet et Vingt-deux, conformément audit plan.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont élevées, consistant en une maison de résidence bâtie de briques, sur une grande cour, avec jardin devant, lanceuline à deux étages en bois, couverte en bardeaux, écuries en bois couvertes en ardoises, &c., et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Choisey, de cette ville, suivant acte en rapport de Richard Bertaut, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1860.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1 août—10,12 Sec. 1er de la Paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,946—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro Vingt-huit, compris entre les rues Bienville, de la Douane, des Marais et Villeré.

Le dit terrain fait partie d'une portion de terre désignée par le numéro cinq, suivant plan dressé le 3 février 1820 par le voyer de la ville et déposé le 18 d'avril 1820 en l'étude de Pierre Pédesclaux, notaire public en cette ville et forme l'angle des rues Bienville et Villeré et mesure, suivant ledit plan, cent et un pieds onze pouces et cent cinq lignes de face à la rue Bienville, sur environ quatre-vingt dix sept pieds de profondeur et face à la rue Villeré.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Jo—La moitié de terrain désignée par le numéro deux dans l'îlet susdit, ayant cent dix pieds sur les rues Bienville, de la Douane, Villeré et Robertson.

La dite moitié de terrain mesure trente et un pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Villeré, et soixante-trois pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, borne au côté de la ligne Bienville par le terrain No Trois et de l'autre côté de la rue Douane) par le restant du dit terrain No Deux.

Jo—Une certaine portion du terrain désigné par le No Trois, dans l'îlet susdit, ayant trente pieds de dernier lieu et contiguë à la moitié du terrain susdécrit, et mesurant dix pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, borne d'un côté par le terrain No Deux et de l'autre côté par la portion restante du dit terrain No Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Joseph Reisine, de cette ville, suivant acte en rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 15 d'août 1861.

Les plans seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
18août—13, 22, 31; 7, 14

W. C. C. CLAIBORNE vs P. E. WILTZ.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,006—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix de Septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains contigus situés dans l'îlet susdit, ayant chacun trente pieds de face à la rue Pirée, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Jo—Deux terrains contigus situés dans l'îlet susdit, ayant chacun trente pieds de face à la rue Pirée, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont élevées, consistant en une maison de résidence bâtie de briques, sur une grande cour, avec jardin devant, lanceuline à deux étages en bois, couverte en bardeaux, écuries en bois couvertes en ardoises, &c., et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Choisey, de cette ville, suivant acte en rapport de Richard Bertaut, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1860.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1 août—10,12 Sec. 1er de la Paroisse d'Orléans

JOHN B. SLAWSON vs. FELIX CLAVEL.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,667—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI quatorze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dorgenois, Bienville et de la Douane. Lesdits terrains sont désignés par les numéros Dix-sept et Vingt-et-Un, et ayant les dimensions suivantes, savoir :

Le No Dix-sept contient trente pieds de face à la rue Broad, trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No Vingt-et-Un contient trente pieds de face à la rue Bienville, sur cent dix pieds de profondeur et quatre lignes et demie de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Choisey, de cette ville, suivant acte en rapport de Richard Bertaut, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1860.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1 août—15,22,31—sept 7,14

Succession de John Henry F. Morris, décédé

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,198—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 483, suivant le plan général du faubourg et par le même Arsène Lacarpe, arpenteur, en date du 21 janvier 1836, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rue Gialborne et Bellevue, mesure environ trente pieds sur cent dix pieds de deux lignes de face à la rue Gialborne sur cent cinquante-neuf pieds de deux et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte en date du 1er juillet 1841, au rapport de F. Coudrin, notaire public en cette ville, enregistré vente de la dite propriété, par Henry Willis, au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 août—13,21,29—sept 4 Shérif de la paroisse d'Orléans

La veuve de St-Romes vs. la veuve Fanny Blanc et als. fi. fa. vs. P. E. Wiltz et J. V Catalogne.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,671—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au District Montreuil, faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux, indiqué sur un plan dressé par les rues Desirée, Piété, Girod et St-Jean Baptiste, d'après un plan arpentage dressé par C. A. Pavy, ci-devant arpenteur, daté du 24 septembre